



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

19 septembre 2008

Le 19 septembre 2008 à 19 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 septembre 2008 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 33
Nombre de pouvoir : 2
Nombre de Votes : 35

M. Thierry DUCURTIL est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – M. Romain GRYSKA (représentant M. Jean SODE) – M. Rachid DJEFFAL – Mme Catherine VALDENNAIRE – M. Philippe SEZANNE (représentant M. Philippe PELLORCE) – Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François PEGUY – Mlle Karine ESCALIER – M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Nicole NUSBAUMER.

Commune de Cervières : M. Thierry DUCURTIL – M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ.

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Roger GUGLIELMETTI – Mme Béatrice KOEKKOEK

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

Commune de Néevache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Michel ALBERT (représentant M. Xavier CRET) – Mme Nicole MATHONNET.

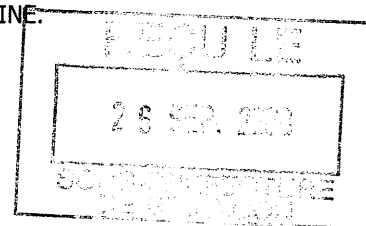
Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – M. François BOULANGER (représentant Mme Brigitte BOREL) – M. Christian BREMOND.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme Corinne MEYER à M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC.
Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY

ETAIT EXCUSÉ : M. Pierre BOUVIER

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

Conseil Communautaire du 19 septembre 2008 –



DELIBERATION N° 2008-028 DU 19 SEPT. 2008

Rapporteur : Monsieur le Président

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Personnel – modification du tableau des emplois permanents au 1^{er} octobre 2008

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emploi et des grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée,

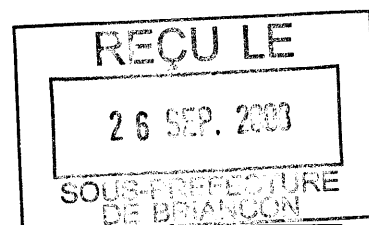
Considérant la réorganisation des effectifs de la crèche de Briançon, de la fourrière animale, et du centre d'enseignement artistique pour la rentrée 2008/2009,

Considérant le tableau d'avancement d'échelons et de grades soumis à l'examen de la Commission administrative paritaire le 29 septembre prochain,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 9 septembre 2008,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,



DÉLIBÈRE

■ Approuve la modification du tableau des emplois permanents de la Communauté de Communes du Briançonnais au 1^{er} octobre 2008, arrêtée comme suit :

Filière administrative

2 transformations de postes Adjoint administratif 1^{ère} cl. - > adjoint administratif principal de 2^{ème} cl.

Filière technique

2 transformations de postes Adjoint technique de 2^{ème} cl. - > adjoint technique de 2^{ème} cl. à temps complet

Technicien supérieur - > Technicien supérieur principal

Filière Culturelle

2 suppressions de postes Assistant d'enseignement artistique

1 transformation de postes Assistant d'E.A à temps non complet - > Assistant d'E.A à temps complet

Filière Sociale

1 transformation de postes

Educateur de jeunes enfants - > Educateur principal de jeunes enfants

Filière médico-sociale

2 transformations de postes

Auxiliaire principale de 2^{ème} cl. - > Auxiliaire principale de 1^{ère} cl.
Auxiliaire de 1^{ère} classe - > Auxiliaire principale de 2^{ème} cl.

■ Précise que les dépenses sont inscrites au budget général primitif et budget général supplémentaire 2008.

Pour extrait conforme

Le Président,


Alain BAYROU.

Date dépôt S.P. : 25 SEP. 2008
Date affichage : 26 SEP. 2008